

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 466)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 177

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 67**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Supprimer l'alinéa 61.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.